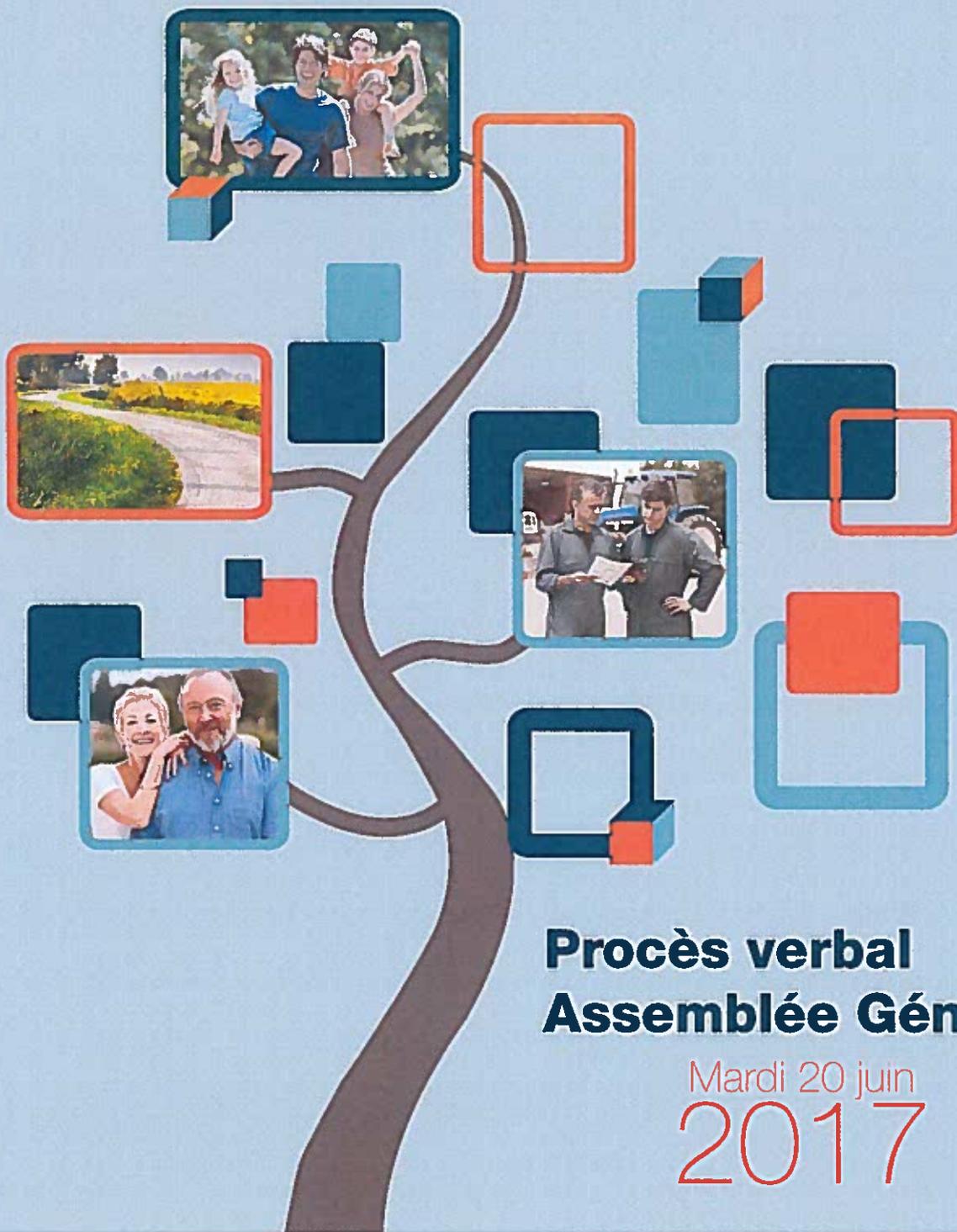


MSA Portes de Bretagne



**Procès verbal
Assemblée Générale**

Mardi 20 juin
2017

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU 20 JUIN 2017**

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
□ Ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire	2
▪ Constitution du Bureau de l'Assemblée	2
▪ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Elective de la MSA des Portes de Bretagne du 9 juin 2016	4
▪ Rapport d'activité et Rapport sur les Comptes de l'exercice 2016	4
▪ Présentation et vote des Résolutions.....	6
▪ Présentation du Rapport Moral	7
▪ Présentation et Adoption de la Motion	15
Partie thématique : « Qualité de Vie au travail... ou Qualité de Vie tout court ? »	16
Intervention Serge GARRIGUES, Ergonome-conseil	
▪ Remise des distinctions honorifiques.....	25
□ Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire	28

ANNEXES	29

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU 20 JUIN 2017**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne, régulièrement convoquée, s'est tenue :

le Mardi 20 Juin 2017
à partir de 10h00
aux Ecoles Militaires de St-Cyr Coëtquidan

Etaient présents ou représentés

<i>Collège</i>	<i>Nombre de Délégués convoqués</i>	<i>Nombre de Délégués présents</i>	<i>Nombre de pouvoirs</i>
1 ^{er}	280	113	43
2 ^{ème}	278	111	33
3 ^{ème}	100	26	16
Total	658	250	92

Le quorum prévu à l'Article 30 des Statuts étant atteint (présence du quart des Délégués), l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer.

La séance est ouverte par M. Didier LE PIMPEC, Président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'Article 29 des Statuts, le Bureau de l'Assemblée Générale est constitué.

Sont désignés comme Assesseurs :

- ⇒ pour le 1^{er} Collège : M. Louis BOSCHER – Canton de St Brice en Cogles,
- ⇒ pour le 2^{ème} Collège : M. Gérard DOLO – Canton de Guer,
- ⇒ pour le 3^{ème} Collège : Mme Marylène HODEBERT – Canton de Fougères Nord.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, désigne comme Secrétaire de Séance, M. Jacques ROLLAND, Directeur Général de la MSA Portes de Bretagne.

-OOO-

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Monsieur Didier LE PIMPEC, Président, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en ces termes :

Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer les travaux de ce matin, je voudrais saluer tous ceux qui nous font aujourd'hui l'honneur d'être parmi nous.

Mes remerciements vont en premier lieu aux nombreux Délégués d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan présents aujourd'hui et qui constituent cette Assemblée Générale.

En second lieu, aux invités – personnalités et partenaires – qui ont répondu favorablement à notre invitation et qui voudront bien m'excuser de ne pas tous les citer nommément.

Je salue tout particulièrement Pascal CORMERY, Président de la CCMSA, qui nous fait le plaisir de participer à notre Assemblée Générale et clôturera celle-ci.

Je souhaite saluer également Gérard PELHATE, Président Honoraire, les anciens Présidents Marie-Thérèse ROLLAND et Jo RIO, les anciens Administrateurs et Cadres de Direction de la MSA d'Ille-et-Vilaine, de la MSA du Morbihan et de la MSA Portes de Bretagne, les salariés qui ont pris récemment leur retraite ainsi que les nouveaux embauchés qui assistent à notre Assemblée Générale.

Je salue également les représentants des Instances Représentatives du Personnel ainsi que les membres du personnel qui ont participé à la préparation de cette Assemblée Générale.

Je présente les excuses de nombreuses autres personnalités qui ont fait part de leur regret de ne pouvoir assister à notre Assemblée Générale.

J'en profite également pour vous informer de l'absence et de la démission de Jean-Paul LE BOTLAN, Administrateur 2^{ème} collègue : sa démission prend effet au 30 juin et je souhaite le remercier devant vous pour son action au sein du Conseil d'Administration.

Je remercie enfin les écoles de St Cyr Coëtquidan qui mettent ces vastes locaux à notre disposition.

J'ai le plaisir d'ouvrir maintenant cette seconde Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Portes de Bretagne du mandat 2015-2020.

Je vous rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- ▶ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA des Portes de Bretagne du 9 Juin 2016
- ▶ Rapport d'activité et rapport sur les comptes de l'exercice 2016
- ▶ Présentation et vote des Résolutions
- ▶ Rapport Moral du Conseil d'Administration
- ▶ Présentation et vote de la Motion

Puis, à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire :

- ▶ Partie thématique : « Qualité de Vie au travail... ou Qualité de Vie tout court ? »
Intervention de M. Serge GARRIGES, Ergonome-conseil
- ▶ Echanges avec la salle
- ▶ Remise des distinctions honorifiques
- ▶ Clôture de l'Assemblée Générale

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2016**

M. LE PIMPEC soumet à l'approbation des Délégués le procès verbal de l'Assemblée Générale 2016 que vous avez pu consulter sur le site Internet de la MSA des Portes de Bretagne – www.msaportesdebretagne.msa.fr –

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Portes de Bretagne du 9 Juin 2016.

-OOO-

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Annexe 1

Le Président passe ensuite la parole à M. ROLLAND, Directeur Général, pour la présentation du rapport d'activité et financier de l'exercice 2016, ayant pour support un montage audiovisuel retraçant la situation démographique, technique et comptable de la Caisse en 2016.

La population couverte composée des retraités, actifs, ayants droit et divers s'élève à 236 339 personnes protégées, en légère baisse par rapport à 2015 et conforme à la tendance des années précédentes. Le chiffre des prestations versées et cotisations encaissées est en très légère évolution mais en sensible baisse en 2016 par rapport à 2015 d'environ 1 %, constat identique pour 2015 en comparaison à 2014. A noter que l'effort contributif est toujours supérieur à 50 %.

Les prestations versées s'élèvent à 922,6 millions d'euros hors budget global hospitalier ; en effet, si on rajoutait ces sommes là, financées et réparties différemment, le montant des dépenses de prestations s'élèverait à environ 1,1 milliard, représentant vraiment la protection sociale agricole de nos deux départements.

Concernant le montant des cotisations de 465,6 millions d'euros, il est à signaler une augmentation du financement des cotisations salariales, employeurs et salariés de près de 5 % et en revanche une forte baisse des cotisations des non salariés s'expliquant à la fois par le revenu 2016 en forte baisse par rapport aux années précédentes mais aussi par les mesures prises par les pouvoirs publics en matière de cotisations. Par ailleurs, le montant de la CSG, CRDS est à peu près stable.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA des Portes de Bretagne du 20 Juin 2017

Pour terminer, sont évoqués la gestion de l'entreprise MSA Portes de Bretagne et son poids dans l'activité nationale qui reste à peu près stable : 3,95 % ce qui la classe au 4^{ème} ou 5^{ème} rang au niveau national. A souligner une amélioration significative de notre coût net de gestion administrative qui reste légèrement inférieur au coût net de gestion national. Puis, un indicateur souvent utilisé : le rapport entre nos dépenses de fonctionnement et les prestations versées qui s'élève à 2,24 % c'est-à-dire en nette baisse, les années précédentes, la MSA PDB se situait en dessous des 3 % ; en conséquence, des efforts de productivité ont été réalisés par l'ensemble des collaborateurs de la MSA Portes de Bretagne.

Concernant le rapport d'activité, M. Rolland propose de retenir 4 points dont certains seront abordés dans le rapport moral du Conseil d'Administration.

En matière de prestations, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la prime pour l'activité ayant entraîné une importante charge de travail et le traitement de situations difficiles.

Le lancement des mutualisations de proximité, objectif important de la stratégie institutionnelle amène la caisse MSA Portes de Bretagne à travailler avec la MSA Armorique sur une répartition différente des métiers. Ce chantier, démarré l'année passée, se prolongera jusqu'en 2020 sur la durée de la convention d'objectifs et de gestion.

Autre sujet important en lien avec l'actualité, c'est l'accompagnement sous ses différentes formes : individuel, collectif, social, financier des adhérents touchés par la crise. C'est un élément important de notre politique depuis plusieurs années, avec la volonté d'associer l'ensemble des partenaires concernés par ces crises agricoles.

Pour terminer, est évoqué la rénovation de notre politique d'accueil physique et son adaptation à la réalité des besoins, des demandes et en lien avec la fréquentation de nos différentes agences et permanences. Et sur ce dernier point, les délégués sont associés à cette réflexion du Conseil d'Administration.

A l'issue de l'intervention de M. ROLLAND, M. LE PIMPEC soumet au vote de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice 2016.

Au préalable, M. LE PIMPEC précise que, concernant la MSA Portes de Bretagne, le Conseil d'Administration du 28 Avril 2017 qui a approuvé les comptes, a été informé de la validation par l'Agent Comptable de la Caisse Centrale de MSA des comptes de l'exercice 2016 de notre Caisse.

L'Assemblée Générale prend acte de la validation par l'Agent Comptable de la Caisse Centrale de la MSA des comptes annuels de la MSA des Portes de Bretagne pour l'exercice 2016.

-OOO-

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Il est rappelé que depuis la réforme du financement, il n'y a plus l'affectation de résultats puisque nos comptes sont par nature équilibrés, il n'y a plus qu'une résolution proprement comptable.

Monsieur ROLLAND, Directeur Général, donne lecture du projet de Résolutions relatives au quitus au Conseil d'Administration et à l'affectation des résultats, qui a été adressé aux Membres de l'Assemblée Générale en même temps que la convocation à la présente réunion.

Première Résolution : Quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2016, donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion.

Deuxième Résolution : Mise à niveau réglementaire de la réserve Santé au Travail

Conformément aux dispositions du Décret n° 2003-640 du 4 Juillet 2003, l'Assemblée Générale décide :

⇒ d'affecter à la réserve Santé au Travail, pour la porter à son niveau réglementaire, la somme de 141 890,58 €.

⇒ de prélever la somme de 141 890,58 € sur le compte report à nouveau Santé au Travail.

Par l'effet de la présente résolution :

- *La Réserve Santé au Travail est ramenée à 1 523 151,63 €*
- *Le Report à Nouveau Santé au Travail est porté à 288 221,80 €*

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les deux résolutions.
--

-○○○-

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL

Monsieur LE PIMPEC, Président du Conseil d'Administration, présente le rapport Moral du Conseil d'Administration :

« Comme tous les ans, le rapport d'activité 2016, qui vous a été remis à l'entrée de la salle, s'ouvre sur le rappel des valeurs de la MSA : « Solidarité, Responsabilité, Démocratie sociale ». On peut y ajouter un principe qui découle de ces valeurs et qui doit guider notre action au quotidien : je veux parler de la PROXIMITE sous toutes ses formes.

Ce sera le fil conducteur du rapport que M. BUSSONNAIS et moi-même allons vous présenter.

Cette volonté de PROXIMITE, c'est aussi ce qui nous distingue d'autres organismes ou régimes de notre taille, notre caractère professionnel nous permettent de la développer en pleine cohérence avec nos valeurs et notre organisation mutualiste.

La PROXIMITE regroupe elle-même plusieurs notions : permettez-moi d'en citer quelques unes :

- C'est d'abord bien-sûr notre présence locale grâce au réseau mutualiste que vous constituez, grâce aussi au plus de 100 salariés présents sur les territoires, grâce enfin à notre maillage d'agences et de permanences : la MSA est ainsi présente à proximité de ses assurés.
- Mais la PROXIMITE, c'est aussi la capacité (ou la facilité) de nos assurés à contacter les différents services de la Caisse par tous les moyens que celle-ci met à leur disposition (téléphone, site internet, mails, etc) et entre lesquels ils doivent pouvoir choisir celui qui leur convient.
- La PROXIMITE, c'est aussi « se sentir proches » de nos assurés, savoir les écouter, savoir les comprendre, savoir les accompagner, surtout lorsqu'ils rencontrent des difficultés qui les fragilisent.
- La PROXIMITE, c'est aussi l'entretien de liens étroits avec nos partenaires : organisations professionnelles, pouvoirs publics, autres régimes de protection sociale : ce sont ces liens qui sont un gage d'efficacité collective.

Je pourrais multiplier les exemples de ce genre mais nous avons choisi d'en retenir 4 qui me semblent bien illustrer l'idée que nous nous faisons du service public qui nous a été confié ainsi que les initiatives que nous prenons en ce sens ».

M. BUSSONNAIS 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration

« Bonjour à toutes et à tous,

Je vous propose d'évoquer le premier exemple de cette PROXIMITE :

1. La proximité dans l'accueil de nos assurés

« Etre au service des populations », « Assurer une mission de service public », ne doivent pas être de vaines expressions !

Certes, la MSA est l'organisme de la protection sociale obligatoire du monde agricole. Ses assurés, ses affiliés, ses clients sont « captifs », ils ne peuvent pas changer de « prestataire ».

Pourtant, nous nous devons de répondre, au plus près, à leurs besoins, en matière de législation sociale agricole, d'action sociale, etc. Cela veut dire être présents, quand ils s'adressent à nous, quel que soit le canal qu'ils souhaitent utiliser : le téléphone, l'accueil physique sur RDV ou sans RDV, les mails, les téléservices.

Le téléphone constitue encore le canal privilégié par nos assurés, par les entreprises. Aussi, nous avons adapté, conçu, depuis début 2014, une organisation originale, transparente pour nos « clients » qui leur permet d'avoir, à tout moment (entre 8h30 et 17h, du lundi au vendredi), « quelqu'un au bout du fil ». Le surcroît de dossiers en Prestations Familiales lié à la montée en charge de la Prime d'activité a certes canalisé temporairement les flux téléphoniques mais n'a pas bloqué l'accès aux renseignements.

La réalité de son accueil téléphonique donne à la MSA Portes de Bretagne, une excellente image. Lors de la dernière enquête nationale de satisfaction commandée par la CCMISA, réalisée fin 2014 par la société de sondage spécialisée AUDIREP, la MSA Portes de Bretagne a obtenu un taux de satisfaction de 90 %. Elle occupe le 4^{ème} rang au niveau des 35 MSA ; le taux moyen de satisfaction de l'ensemble des MSA étant à 76 %.

En ce qui concerne l'accueil physique, nous souhaitons de plus en plus prioriser, développer le RDV, sans pour autant supprimer l'accueil sans RDV.

En effet, le RDV permet une meilleure qualité de service :

- pas de temps d'attente, le RDV étant planifié sur un créneau horaire convenu préalablement avec l'assuré ou l'entreprise,
- pas de déplacement inutile, l'information sur les documents à apporter lors de l'entretien étant donnée lors de la prise de RDV,
- garantie de se voir consacrer le temps nécessaire à l'examen de son dossier,
- service rendu plus complet dans la mesure où le conseiller, préalablement à l'entretien, a pu procéder à un examen approfondi de la situation et préparer la rencontre.

Nous sommes actuellement à moins de 20 % de RDV et avons pour objectif à terme de rendre majoritaire cette modalité d'accueil.

Depuis avril 2017, nous avons aménagé les plages fixes du matin, consacrées à l'accueil sans RDV, dans nos 11 agences, réparties équitablement dans les différents territoires ruraux de nos 2 départements, en fonction de leur fréquentation :

- en renforçant en nombre de conseillers, certains matins, pour les agences les plus fréquentées (2 sur les 11).
- en supprimant, pour quelques agences (4 sur les 11), les moins fréquentées, certaines matinées destinées à l'accueil sans RDV.

Il n'y a pas de changement (toutes les matinées, du lundi au vendredi) pour les 5 autres agences.

Là encore, l'enquête de fin 2014 montre que notre accueil physique, dans les deux sièges et dans les agences donne satisfaction : 94 % des interrogés sont satisfaits. La MSA Portes de Bretagne se place au 8^{ème} rang national.

Autre projet : en lien avec les progrès technologiques : rendre les téléservices plus accessibles et envisager un véritable accueil numérique pour nos assurés.

Il s'agit pour les assurés de pouvoir disposer sur place (dans nos différents points d'accueil) de matériels informatiques adaptés et fiables, de pouvoir effectuer seuls ou en étant accompagnés par un conseiller, leurs propres démarches dématérialisées, à partir de leur espace privé ou de leur espace professionnel sur le site internet MSA.

Pour ce faire, nous menons depuis janvier, une réflexion pour organiser au mieux nos deux halls d'accueil, à Bruz et à Vannes, en étant accompagnés par un consultant externe ergonomiste. Les réalisations devraient intervenir d'ici la fin de l'année. Les travaux seront poursuivis en 2018 pour aménager également les agences, afin d'offrir cette nouvelle forme d'accueil aux assurés des zones rurales. Le digital donne la possibilité d'une nouvelle forme de relations avec la MSA. Elle s'ajoute mais ne remplace pas les autres modes plus traditionnels qui demeurent importants et qui sont toujours sollicités et souhaités.

Jacques TOUBON, en tant que Défenseur des Droits, déclarait, à propos des services publics :
« Internet facilite l'accès aux droits mais pas pour tous.

Il faut donc :

- offrir des modalités d'information variées,
- conserver des lieux d'accueil physique,
- articuler encore davantage la pluralité des canaux d'information et de communication.»

C'est dans cette voie que le Conseil d'Administration s'est engagé depuis la constitution de notre MSA Portes de Bretagne.

En agissant ainsi, la MSA Portes de Bretagne participe également à donner du sens à l'activité de ses différents agents. Chaque salarié MSA continue à être au service de nos différents assurés ou différentes entreprises et est régulièrement en contact direct avec eux. Cela contribue certes d'abord à la qualité de service rendu mais aussi à la qualité de vie au travail, à la qualité de vie tout court, comme notre intervenant, Serge GARRIGUES, nous l'expliquera au cours de sa conférence tout à l'heure ».

Monsieur LE PIMPEC

« Je vais évoquer le deuxième exemple de notre volonté de « faire mieux », de mieux remplir notre mission :

2. La Proximité dans l'accompagnement des adhérents confrontés aux crises agricoles

Force est de constater que la situation des filières agricoles de notre région ne s'est guère améliorée en 2016, bien au contraire.

Quelques données traduisent, au niveau de la MSA Portes de Bretagne l'intensité de la crise que traversent les filières de l'élevage de nos deux départements :

- - 15 % sur l'assiette des cotisations MSA, par l'effet combiné des mesures de baisses de charges mais aussi, bien-sûr des revenus.

- + 40 %, entre 2015 et 2016 du nombre d'exploitants déclarant des revenus inférieurs à 11 % du Plafond Annuel de Sécurité Sociale (soit environ 4 200 €).
- 30 % des chefs d'exploitation dégagant un revenu professionnel inférieur à ce montant de 4 200 €.

Ces chiffres consolidés sont issus de l'émission annuelle des cotisations, fin 2016. Ce calcul intègre les mesures du plan de soutien annoncé par les pouvoirs publics en février et notamment :

- Un dispositif dérogatoire et temporaire de calcul des cotisations sur l'assiette N-1, mis en œuvre en 2015 et reconduit en 2016.
- La suppression de l'assiette minimale en Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA) et la modification de l'assiette nouvel installé pour son calcul.
- Une baisse de 7 points de la cotisation AMEXA.

Ces mesures sont, bien-sûr d'ordre public et il appartient à la MSA, en tant qu'institution de les mettre en œuvre. Je souhaite toutefois insister sur l'état d'esprit qui guide notre action dans ce cadre et qui, de mon point de vue, mérite d'être souligné.

Cet état d'esprit, cette touche « Portes de Bretagne » se résume en un mot : la PROXIMITE.

Je distinguerai trois niveaux :

- **PROXIMITE** avec nos adhérents, directement par des campagnes d'appels sortants pour informer du possible bénéfice du dispositif N-1 dérogatoire.
- **PROXIMITE** avec nos partenaires, et notamment les centres de gestion en les tenant régulièrement informés de l'évolution des textes ou des informations « de tendance » issues du niveau national.
- **PROXIMITE** avec le réseau des organisations professionnelles dans un souci permanent d'ancrage dans la réalité de terrain.

Ce positionnement donne du sens à notre action collective, quelle que soit notre place au sein de la structure, élus ou administratifs. C'est cet état d'esprit qui guide notre action dans le déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) par exemple. La rigueur dans l'application des textes, la sécurisation de notre activité et le sérieux de notre gestion sont indispensables. Ils sont les garants de notre crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics. Notre accessibilité, notre disponibilité et notre implication collective, dans l'intérêt de nos adhérents sont, de mon point de vue, le meilleur gage de notre pérennité. Nous sommes un régime professionnel et la pérennité de la MSA dépend donc principalement de l'attachement du monde agricole à son régime de protection sociale. Ne l'oublions pas ! Comme le proclamait un slogan MSA il y a quelques années « Nos différences font la différence ».

C'est dans ce contexte exigeant que la MSA Portes de Bretagne a souhaité contribuer activement aux travaux partenariaux visant à améliorer la détection des situations de fragilité. Cette implication est naturelle, compte tenu de notre positionnement historique au sein du réseau des Organisations Professionnelles Agricoles de chacun de nos deux départements. Elle s'explique aussi par un constat que chacun d'entre nous peut dresser : malgré tous nos efforts, nous n'échappons pas au climat général de méfiance, voire de défiance qui s'exprime vis-à-vis de ce que je nommerais « les institutions ». Le désarroi génère de la colère, voire de l'agressivité. Les attentes deviennent des exigences et les incivilités de toutes natures progressent.

Bien sûr, le contexte économique morose pèse lourdement sur une majorité des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, leurs familles et leurs salariés. Mais, d'une manière générale, je crois que nous sommes interrogés sur notre capacité à trouver collectivement des solutions face à des adhérents qui, pour certains se sentent démunis...voire abandonnés.

Ce constat est sévère, certes mais il serait inutile (et peut être même dangereux) de l'ignorer. La MSA Portes de Bretagne s'engage donc résolument dans les démarches visant à trouver, dans chaque département les modalités permettant d'avancer en la matière. Elles peuvent être différentes selon les départements, en fonction de l'historique et des travaux déjà engagés.

Bien sûr, nous sommes reconnus :

- sur la mise en œuvre des politiques publiques, avec le souci constant de la proximité que j'évoquais.
- dans l'accompagnement social sous toutes ses formes.

Les pouvoirs publics, via le Pacte de Consolidation nous désignent même comme «l'interlocuteur privilégié dans les territoires ruraux pour accompagner les agriculteurs ». Mais, dans le contexte actuel, la MSA ne peut rien seule. Ou plutôt devrais-je dire, la MSA ne peut rien sans les autres.

En effet, nous ne pouvons nous satisfaire de déployer nos efforts en matière d'information sur les dispositifs légaux, d'aide au paiement ou d'accompagnement social et constater en parallèle l'accumulation de situations non redressables où la dette MSA est souvent minime.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la mise en place d'un réseau d'alerte social, certes efficace alors que des indicateurs de fragilité sont multiples et peuvent, s'ils sont saisis à temps, permettre de trouver des solutions au niveau technique ou économique avant une dégradation irrémédiable.

Cet état de fait est contraire à nos valeurs de responsabilité et de solidarité. Il s'agit d'une responsabilité collective et nous devons l'assumer collectivement, avec l'ensemble des acteurs en dépassant les clivages...voire les intérêts particuliers.

J'ai pu constater que nous partageons ce constat avec nos principaux partenaires. Il faut désormais traduire les intentions en actes. Nous y serons vigilants.

Troisième exemple,

3. LA PROXIMITE DANS L'ACCES AUX SOINS

Cette question est en effet cruciale car comment prétendre disposer d'un système efficace de protection sociale si, dans certaines zones géographiques, le plus souvent rurales et isolées, l'accès aux soins dits justement de « Proximité » n'est pas assuré ?

C'est notamment le cas pour les médecins généralistes, mais aussi pour nombre de professions de santé, puisqu'on évoque régulièrement les « déserts médicaux ».

Comment se pose le problème aujourd'hui en Bretagne ?

Notons tout d'abord que le nombre de médecins en activité reste stable en France mais qu'en réalité il existe de fortes disparités en fonction des modalités d'exercice. Pour les médecins généralistes (58 104 France entière), on assiste à une baisse inexorable (1 % par an) qui doit se poursuivre jusqu'en 2025.

La moyenne nationale des médecins généralistes rapportée à la population est de 132,1/100 000 habitants ; pour la Bretagne, elle est de 133. La Bretagne est donc atypique puisque le nombre de médecins généralistes augmente (+ 0,4 % entre 2007 et 2016) mais avec de fortes variations départementales.

Toutefois et du fait d'une augmentation de la population, la densité médicale des généralistes baisse...

Face à cette évolution, les pouvoirs publics, c'est-à-dire essentiellement l'Agence Régionale de Santé favorisent la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) : celles-ci sont composées d'au moins deux médecines généralistes et de personnels paramédicaux qui sont liés par un projet médical commun : ce projet médical doit être la 1^{ère} étape de la constitution d'une MSP : viennent ensuite le projet juridique, le projet immobilier et le projet financier : ces préalables indispensables expliquent aussi le délai minimal de deux ans avant l'ouverture d'une MSP.

La MSA est évidemment très favorable à cet exercice coordonné et elle le favorise lorsqu'elle le peut.

Voici deux exemples pour illustrer le propos :

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Louvigné du Désert terminée en 2016 regroupant les professionnels de santé exerçant déjà sur ce territoire. Ces nouveaux locaux sont adaptés à un exercice pluridisciplinaire et c'était bien la condition nécessaire devant permettre l'installation de nouveaux professionnels renforçant ainsi l'équipe en place compte tenu de l'enjeu de maintenir une offre de soins de premier recours par rapport à la population concernée. Ceci fut possible grâce à la mobilisation des élus MSA qui ont permis l'organisation de réunions publiques et la reprise de travaux communs avec l'ARS, les professionnels de santé et leurs représentants, le département de médecine générale de la faculté de médecine de Rennes, les élus locaux, la population...

Pour le secteur de Dol de Bretagne, plus que l'aspect démographie médicale, c'est la cohésion entre les missions de service public (collectivités) et les intérêts privés (professionnels de santé) qu'il fallait rechercher. Le dialogue proposé par les élus MSA lors de réunions publiques a permis de lever certaines barrières aboutissant à l'élaboration d'un projet commun.

Dans ces deux exemples, la connaissance du terrain et la légitimité des élus MSA permettent d'avancer sur ces projets médicaux dans un cadre de démocratie sanitaire.

De même, la MSA est favorable au maintien de structures sanitaires de proximité telles que les hôpitaux locaux. Ces structures sanitaires mais aussi les établissements médico sociaux tels que les EHPAD sont des lieux possibles d'accueil et d'exercice de professionnels libéraux. La télémédecine se développe d'ailleurs à partir de ces structures permettant un recours auprès de spécialistes et facilitant aussi les échanges entre professionnels de santé. Ces structures permettent également un retour plus rapide près du domicile après hospitalisation.

L'accès aux soins passe aussi par la promotion de l'exercice médical en campagne afin de favoriser l'installation des professionnels de santé dans les territoires ruraux.

Pour cela, la MSA Portes de Bretagne met en œuvre plusieurs dispositifs :

Tout d'abord, nos services médicaux et notamment le Contrôle Médical, accueillent régulièrement des stagiaires en médecine générale pendant une semaine afin de leur faire découvrir la MSA, ses services médicaux mais aussi par exemple, son Action Sanitaire et Sociale : l'objectif est bien de créer des liens et de valoriser l'intérêt de l'exercice médical en milieu rural.

Depuis 2013, 40 jeunes médecins ont ainsi été accueillis sur les sites de Vannes et Bruz. Bien entendu nous les sensibilisons à l'intérêt de l'exercice médical en campagne et nous gardons des contacts afin de favoriser des installations futures.

Nous participons également au cursus des études médicales, en accompagnant les étudiants lors de leurs travaux de thèse de doctorat, en participant aux cours et séminaires organisés par la Faculté de Médecine de Rennes, en participant également aux travaux menés par l'Agence Régionale de Santé sur les soins de premier recours.

Enfin, en 2017 et en lien avec les partenaires concernés (ARS, interrégime, collectivités) la MSA Portes de Bretagne mène une recherche sur les caractéristiques de la population agricole : données socio-économiques, indicateurs de santé, présence d'une offre de soins ambulatoires et hospitaliers, etc.

Après un premier bilan quantitatif, des étudiants en sociologie mèneront des entretiens et des recherches complémentaires afin de mieux connaître, sur un territoire de santé, la réalité des parcours de santé, les difficultés rencontrées par les assurés ainsi que leurs attentes.

Depuis 2017, nous avons la possibilité sur une période de 5 ans de recevoir à la MSA des étudiants en sociologie et le financement est assuré par la CCMSA. Actuellement, des travaux sont menés dans le cadre du contrat local du Pays de Fougères en partenariat avec l'ARS et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc bien là aussi de garantir à nos assurés un accès à des soins de qualité et de proximité ».

Monsieur BUSSONNAIS

« Je vais maintenant évoquer le dernier exemple de cette proximité :

4. LA PROXIMITE GRACE AU RESEAU DES DELEGUES MSA

Agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs ou encore retraités d'une de ces professions, les délégués MSA favorisent le lien avec les adhérents et agissent en équipe sur leur territoire de vie pour faire connaître les actions de la MSA au service de ses assurés et plus largement des populations rurales.

Notre intérêt pour les questions sociales a été largement démontré en 2016, en premier lieu par votre implication dans l'accompagnement social des crises précédemment évoquées : signalements de situations fragiles, participation des délégués des 3 collèges aux réunions d'information sur les mesures mises en œuvre, veille sociale auprès des acteurs professionnels, syndicaux et politiques de votre milieu.

Forts de votre connaissance des attentes des populations agricoles à tous les âges de la vie, vous, délégués avez activement participé à la construction du 2^{ème} plan d'Action Sociale de la MSA Portes de Bretagne pour la période 2017-2021 : les assemblées d'hiver ont été l'occasion de prendre connaissance du bilan du plan précédent, d'échanger sur les actions à maintenir, et d'être force de proposition pour enrichir le règlement des prestations afin de construire un nouveau plan toujours proche des besoins de nos assurés, besoins toujours croissants bien que la population diminue.

C'est ce plan que nous vous avons présenté, sous forme théâtrale et ludique, à l'Assemblée Générale 2016 et que nous avons mis en œuvre en début d'année 2017. Plus que le précédent, il s'ouvre vers les jeunes et les familles avec la volonté de favoriser l'accès aux services et l'accompagnement de la parentalité, à parité avec le Régime Général, comme nous avons déjà su le réaliser pour les publics retraités.

A parité, et même mieux encore, car votre proximité des assurés nous fait remonter des besoins spécifiques au monde agricole, je citerai par exemple la garde des jeunes enfants en horaires atypiques, qui concerne autant les familles salariées qu'exploitantes.

Votre soutien a également été précieux lors de la mise en place d'un accueil rénové : vous avez compris les enjeux de l'accueil sur RDV et avez rapidement adhéré et joué le rôle d'ambassadeurs de cette formule dont nous avons rappelé l'intérêt tout à l'heure. De fait, les retours que vous nous en faites sont très satisfaisants et nous confortent dans l'idée que ce choix, votre choix, était le bon.

Nous avons également pu compter sur votre appui pour mettre en place une nouvelle organisation de l'animation de la Vie Mutualiste afin d'offrir le même service performant dans un contexte de réforme territoriale à fortes conséquences sur le découpage de nos comités locaux, de contraintes budgétaires et de développement de la dématérialisation. Votre volonté de faire mieux avec moins de moyens, d'utiliser les technologies modernes tout en veillant au maintien du contact humain, d'affirmer la présence de la MSA en organisant les conférences débats à l'échelle de plusieurs comités locaux témoignent de votre volonté de travailler ensemble en proximité et en partenariat.

Pour vous accompagner dans cette mission, nous avons identifié avec vous en 2016 de nouvelles formations qui ont vu ou verront le jour cette année : la formation à l'utilisation du site internet, qui a donné lieu récemment à 7 sessions sur nos 2 départements, et la formation à la détection des situations préoccupantes que nous vous proposerons à l'automne, avec l'ambition de multiplier l'accompagnement des personnes concernées grâce aux contacts de terrain.

Des délégués mieux informés et mieux formés, joueront mieux leur rôle de représentants des assurés, le Conseil d'Administration en est convaincu ».

Monsieur LE PIMPEC

« Pour conclure, sur cette PROXIMITE, nous aurions pu prendre d'autres exemples.

Retenons que cette volonté d'être proches fait partie de la nature même de la MSA, qu'elle doit être un véritable réflexe à tous les niveaux de notre pyramide ; je sais par exemple que Pascal CORMERY, ici présent, est convaincu que notre Caisse Centrale doit être aussi à l'écoute des Caisses pour faire remonter aux pouvoirs publics la réalité des situations vécues sur le terrain.

Encore plus qu'avant, nos assurés ont besoin d'une organisation qui comprenne leur situation, qui les écoute et les accompagne de son mieux.

Cette mission n'est jamais achevée, elle se construit tous les jours ! A nous tous de la construire ! »

Monsieur LE PIMPEC annonce ensuite la présentation de la Motion Générale (Annexe 2) par Mme DENIEUL, Vice-Présidente du Conseil d'Administration. Celle-ci a été étudiée par les Comités de Protection Sociale et adoptée ensuite par le Conseil d'Administration.

Madame DENIEUL

« La Motion présentée à l'Assemblée Générale comporte nos demandes d'évolution de la réglementation.

La présentation de la Motion à l'Assemblée Générale constitue, comme toujours, l'occasion de faire part de nos demandes d'évolution de la réglementation.

Le document complet, qui figure dans vos dossiers comporte l'ensemble des demandes. Certaines sont récentes, d'autres anciennes, voire historiques. L'ensemble illustre le fait que notre système de protection sociale reste encore améliorable, notamment pour les non-salariés.

Soyons réalistes : des sujets reviennent depuis bien longtemps.

Soyons optimistes aussi : chaque année, si nous ajoutons des lignes ...nous en supprimons aussi. Ce sont autant de succès pour nous et nos collègues salariés et non salariés.

Cette année encore, nous pouvons nous satisfaire de deux avancées majeures que nous évoquions l'an passé :

- D'une part, l'annonce de la mise en place, au 1^{er} janvier prochain, du temps partiel thérapeutique pour les non salariés et,
- D'autre part, la remise en cause du principe d'exclusivité entre DSN et TESA.

Ce sont deux demandes que nous formulons l'an dernier et sur lesquelles la MSA a été entendue. Je tiens à le souligner devant le Président CORMERY, que je sais attaché à la prise en compte des remontées du terrain, tout comme l'était son prédécesseur Gérard PELHATE.

Je saisis donc l'occasion pour lui témoigner notre soutien dans la démarche engagée pour faire évoluer le système de retraite proportionnelle, dans le prolongement des travaux engagés par la Caisse Centrale.

Les limites du dispositif actuel peuvent parfois encourager des comportements d'optimisation à court terme qui nuisent non seulement aux futurs retraités eux-mêmes mais aussi à la crédibilité de la profession vis-à-vis des Pouvoirs Publics. L'actualité du sujet des retraites dans les mois à venir sera peut être l'occasion de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Enfin, notre Motion met l'accent cette année sur les risques liés aux facteurs organisationnels et relationnels dans les exploitations et les entreprises agricoles. »

Monsieur LE PIMPEC soumet au vote la Motion Générale élaborée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale marque à l'unanimité son accord sur la Motion Générale qui vient de lui être proposée et qui sera adressée au Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

-○○○-

Monsieur LE PIMPEC

« Notre Assemblée Générale statutaire est maintenant achevée.

Le Conseil d'Administration a choisi de consacrer sa partie thématique au thème de la « Qualité de vie au travail ». Celle-ci sera présentée par M. Serge GARRIGUES, Ergonome Conseil et pour cela, j'accueille Mme Isabelle DESPREAUX, Présidente du Comité de Protection Sociale des Salariés d'Administration qui va vous présenter son intervention »

Madame DESPREAUX.

« En tant que Présidente du Comité de Protection Sociale des Salariés, j'associe ma collègue Marie-Thérèse DENIEUL, Présidente du Comité de Protection Sociale des Non Salariés, à l'ouverture de cette intervention sur la Qualité de Vie au Travail.

L'action de la MSA en matière de Santé Sécurité au Travail repose sur deux piliers que sont l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels de l'ensemble de nos actifs agricoles.

De longue date, la MSA a investi ces champs d'action. Depuis plus de 50 ans, la MSA éprouve ses pratiques à la réalité des situations vécues par les salariés agricoles et les exploitants au sein des entreprises et exploitations agricoles.

L'Agriculture n'a pas échappé aux mutations sociales, économiques, structurelles et technologiques du travail. La Santé Sécurité au Travail en agriculture est donc assise sur les bases mises en place par les politiques nationales. Elle tient également fort logiquement compte de certaines spécificités : les différentes populations à surveiller (salariés et non salariés), les entreprises agricoles (petite, moyenne voir grande taille, également très diverses en terme d'activités), les risques spécifiques à l'agriculture.

Au cours de ces années, en agriculture comme ailleurs, l'évolution du travail témoigne de transformations majeures qui impactent bien évidemment les conditions de réalisation du travail à la fois dans les entreprises de production ou de service mais tout autant au sein des exploitations agricoles : intensification des tâches, déploiement des nouvelles technologies, développement de l'économie de service, augmentation de la dimension technico-économie des exploitations, des marchés volatiles et donc par conséquent des mutations sur les organisations du travail.

Si globalement les accidents du travail et les maladies professionnelles ont diminué, force est de constater que plusieurs signaux et indicateurs traduisent l'émergence de nouvelles problématiques de santé au travail. Des désordres psychosociaux fréquents, quelquefois graves, apparaissent. Souvent, ils sont à relier à l'environnement socio-économique, mais ils trouvent également leurs sources dans les organisations du travail mises en œuvre.

Ces évolutions ont naturellement complexifié et transformé les pratiques de la MSA et de ses acteurs dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. D'une approche prescriptive, normative et mécaniste, le champ de nos interventions mute vers une prise en compte plus globale des situations de travail. Il importe notamment de ne pas passer à côté des enjeux du travail. De façon concomitante, nous priorisons désormais la prévention primaire autrement dit, l'action le plus en amont possible sur les facteurs de risque.

Dans cette logique, la question de la Qualité de Vie au Travail (dite QVT) prend toute sa place.

Il peut paraître paradoxal de prôner l'amélioration de la QVT dans une période où la question de l'emploi occupe tout l'espace, paradoxal alors que les risques professionnels ne sont pas forcément maîtrisés... Il peut même paraître déraisonnable de recommander cet objectif alors même que la QVT est souvent associée à un coût pour l'entreprise, sans que le retour sur investissement soit réellement mesurable.

Pourtant, nous proposons de partir d'un postulat différent : les leviers de la performance globale des entreprises et des exploitations peuvent évoluer. Dans cette perspective, la place du travail évolue également. Le sens qu'il a pour les personnes qui le réalisent et les conditions de sa mise en œuvre constituent des enjeux majeurs. En cela, la qualité de vie au travail devient une condition de la performance globale de l'entreprise, autant économique que sociétale voire humaine.

Cette approche constitue un changement de repères, peut être les bouscule-t-elle ? Nul doute que sa mise en œuvre nécessitera pédagogie et accompagnement en profondeur, et sur la durée, de l'ensemble des acteurs des entreprises et des exploitations agricoles.

Je conçois que, pour bon nombre d'entre nous, cette intervention aborde un thème encore peu exploré. En évoquant ce sujet, la MSA Portes de Bretagne s'inscrit pleinement dans son rôle institutionnel d'exploration de nouveaux champs d'action en SST et de vulgarisation.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Monsieur Serge GARRIGUES, Ergonome Conseil, d'intervenir. Il a choisi d'intituler son intervention « Qualité de vie au travail...qualité de vie tout court » ! Tout un programme ! ».

Intervention de M. GARRIGUES
(Diaporama en Annexe 3)

A l'issue de son intervention, M. GARRIGUES répond aux questions, complète les témoignages en lien avec le thème de son intervention.

Monsieur LE PIMPEC remercie M. GARRIGUES pour son intervention et laisse la parole à M. CORMERY, Président National de la CCMSA.

Monsieur CORMERY témoigne tout d'abord de son plaisir à participer à l'Assemblée Générale de la MSA Portes de Bretagne. Puis, il débute son intervention en saluant et remerciant au nom de la CCMSA et de l'institution, M. ROLLAND Directeur Général de la MSA Portes de BRETAGNE, qui fait valoir ses droits à la retraite prochainement.

Monsieur CORMERY rappelle le contexte agricole difficile de la MSA en raison des crises agricoles et un environnement incertain par rapport aux échéances politiques à venir. Il propose d'aborder 3 points :

1. Contexte agricole difficile

- Après les années 2015 et 2016 marquées par des crises agricoles aux origines multiples (économiques, climatiques et sanitaires), le Gouvernement a pris plusieurs mesures d'urgence : baisse puis suppression de l'assiette minimale AMEXA, option N-1, baisse de 7 points de la cotisation maladie, etc. Toutes ces mesures ont été mises en œuvre dans les temps par la MSA.
- Sans oublier les remises de cotisations et les PEC (prises en charge de cotisation) : enveloppe de 60 M€ en 2016.
- En 2015, un tiers des agriculteurs ont gagné 350 € par mois. Ce nombre risque malheureusement d'être plus important pour l'année 2016.
- Le niveau élevé des demandes de primes d'activité est un autre révélateur de l'ampleur de la crise qui concerne aussi bien les non-salariés agricoles que les salariés agricoles : 230.000 demandes dont 92.145 foyers bénéficiaires en janvier 2017 avec 32.308 NSA et 59.837 SA.
- L'année 2017 s'annonce également difficile à l'image de l'épisode de grippe aviaire dans le Sud-Ouest de la France.

- Sans oublier les intempéries de grêle dans les vignobles (Bordelais notamment).
- La MSA restera donc vigilante et mobilisée en poursuivant ses actions d'accompagnement social de proximité (ex : cellules de détection et de prévention des risques psycho-sociaux, rôle de ses travailleurs sociaux).
- Ouverture depuis février dernier de Pass'Agri, guide en ligne MSA conçu pour informer les adhérents, confrontés à une crise agricole, sur les aides et les dispositifs d'accompagnement personnalisés dont ils peuvent bénéficier.
- La COG 2016-2020 conforte le rôle essentiel de la MSA dans cet accompagnement en prévoyant de 2017 à 2020 une enveloppe de 30 M€ de PEC et le maintien des fonds d'action sanitaire et sociale.
- Au titre de 2017 une première enveloppe de 15 M€ vient d'être mise à disposition des caisses dont 6,2 M€ au titre d'enveloppes ciblées (dont 5 M€ pour la grippe aviaire) et 1 M€ pour les producteurs de Muscadet.
- Au-delà, quid des agriculteurs qui ne peuvent poursuivre leur activité ? C'est pourquoi la MSA et les OPA ont demandé aux pouvoirs publics une augmentation des aides à la reconversion professionnelle et le financement de départs à la retraite anticipée permettant d'assurer la transmission de l'exploitation dans des conditions acceptables.

2. Un contexte mobilisateur pour la MSA

a. En matière d'organisation

- La nouvelle COG qui prévoit un effort de gestion important : réduction de 10 % des effectifs sur la période soit 1 300 ETP et une baisse des charges de fonctionnement de 15 % sur les 4 premières années.
- Malgré ce cadre rigoureux la MSA a renforcé sa volonté politique de préserver le lien de proximité avec ses assurés : relation avec l'adhérent et présence sur les territoires.
- Raison pour laquelle l'institution a refusé de s'engager dans de nouvelles fusions (qui éloigne des centres de décision du terrain) mais a choisi une démarche de mutualisation de proximité.
- Les mutualisations permettent des gains d'efficience sur les fonctions supports et les fonctions de production entre caisses voisines mais préservent le front office et la relation de proximité avec les ressortissants.
- Fixé par le Conseil d'Administration central, le calendrier d'élaboration du programme national de mutualisations s'est déroulé sur l'année 2016 et le début de l'année 2017.

- Le calendrier s'est organisé en trois étapes :
 - La construction des périmètres de mutualisation a été définie le 25 février 2016 ;
 - La validation par le Conseil central des documents d'orientation, commun à chaque périmètre, s'est achevée le 7 juillet 2016 ;
 - Les 35 caisses, au sein de chaque périmètre, ont adopté fin janvier 2017 le programme local de mutualisation définissant les activités mutualisées, leur localisation et le calendrier de mise en œuvre. Le Conseil central a validé le 23 février dernier l'ensemble des programmes locaux.

- Nécessité d'accompagner les collaborateurs concernés par les mutualisations : accord négocié avec les partenaires sociaux du 14 décembre 2016 :
 - Renforcement de la formation (formation technique et accompagnement au changement) ;
 - Prime ponctuelle pour les salariés qui changent de législation et pour les accompagnateurs aux postes de travail ;
 - Amélioration du dispositif conventionnel pour les salariés qui choisissent une mobilité géographique (1 mois de salaire, double résidence sur 9 mois ...).

- En plus de l'accord, la MSA demande le recrutement d'un fort volant de CDD dès 2017 pour faire baisser autant que possible les stocks de dossiers en cours et donc pour aborder la mise en œuvre des mutualisations dans les meilleures conditions.

- La MSA souhaite donc qu'une majeure partie des sommes non consommées en 2016 (près de 11 M€) au titre du chapitre A du FNGA (en raison essentiellement du gel des recrutements lié à la négociation de la nouvelle COG) soit affectée au financement des mesures d'accompagnement de l'accord du 14 décembre 2016 et au recrutement des CDD.

- Mises devant leurs responsabilités, les tutelles ont récemment validé :
 - L'agrément de l'accord négocié avec les partenaires sociaux,
 - L'autorisation de reporter les crédits non-consommés sur tous les chapitres.

- C'est un vrai succès et une grande satisfaction pour la MSA car il était à craindre que compte tenu des échéances électorales la décision soit laissée au prochain Gouvernement.

- Par ailleurs, n'oublions pas le déménagement de la CCMSA en septembre 2017 à Bobigny qui permettra au régime agricole d'être propriétaire de son siège et qui a fortement mobilisé les équipes centrales.

b. En matière d'activité

- La MSA, guichet unique de la protection sociale agricole, est très fortement engagée sur le front des réformes sociales et des objectifs fixés par les pouvoirs publics :

Les réformes engagées:

- La prime d'activité, mise en place au 1^{er} janvier 2016 pour laquelle une forte demande est malheureusement constatée ;
- La protection universelle maladie (PUMA) au 1^{er} janvier 2016.

Les réformes à venir

- La liquidation unique des régimes alignés (LURA) qui doit entrer en vigueur au 1er juillet 2017 ;
 - Le tiers-payant généralisé en novembre 2017 et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (sous réserve que le prochain Gouvernement ne réajuste pas sur ces réformes).
- Point de vigilance et de mobilisation sur la mise en place progressive de la DSN et du TESA élargi.
- La DSN représente un changement fondamental pour les entreprises agricoles qui bénéficiaient jusque-là de l'appel chiffré de la MSA.
 - Il s'agit d'un transfert de charges administratives mais également un transfert de responsabilité de la MSA vers l'employeur, puisque tout repose sur la fiabilité des données que les entreprises saisissent dans la DSN et la qualité des logiciels qu'elles utilisent.
 - Elle constitue une simplification pour le régime général et pour les gros employeurs. Pour les TPE elle impose un logiciel de paie adapté ou un recours aux centres de gestion.
 - C'est pourquoi la MSA consciente des enjeux et des difficultés, a décidé d'accompagner les petites entreprises pour sécuriser ce déploiement.
 - Pour celles qui n'ont pas de logiciel de paie et ne font pas appel à un tiers déclarant, la MSA a plaidé et obtenu au 1er janvier 2018 l'extension du TESA à tous les contrats (CDD et CDI) pour les TPE de 20 salariés mais également pour les entreprises de plus de 20 CDI mais uniquement pour la gestion de leur CDD ne dépassant pas 119 jours.
 - A la demande des entreprises et avec le soutien du ministère de l'agriculture, mais contre l'avis du RG et du GIP MDS, la MSA est allée plus loin en permettant le cumul DSN/TESA ;
 - Ce cumul permet par exemple à un employeur disposant d'un ou deux CDI et une trentaine d'occasionnels, d'utiliser la DSN pour les CDI avec son centre de gestion et le TESA pour les occasionnels ;
 - 2017 est normalement l'année de bascule vers la DSN, sauf pour les employeurs qui déclarent à la MSA leur intention d'utiliser le TESA en 2018 ne sont pas obligés de basculer en DSN ;
 - Pour les entreprises qui ont démarré la DSN (30 000 au 1er trimestre), il est constaté beaucoup d'erreurs (paramétrage du logiciel paie). Les caisses de MSA accompagnent ces entreprises pour les aider à rectifier ;
 - Les entreprises qui devaient démarrer au 2ème trimestre peuvent le faire mais nous continuons l'appel chiffré au 2ème trimestre pour leur permettre de s'ajuster.

- Enjeux sur la GPCD et l'offre de services pour lesquels l'environnement est de plus en plus concurrentiel et les partenaires de plus en plus exigeants :
 - La GPCD :
 - Réflexion sur l'adaptation de notre offre : mise en place d'un interlocuteur unique pour les contrats groupe (ex : accord UNEP cadres sur lequel la MSA a récemment remporté l'appel d'offres) ;
 - Consolider les partenariats existants (Agrica, Groupama, Crédit Agricole) ;
 - L'offre de services : arrivée de plusieurs concurrents sur le créneau (banques, assurances, etc ...) des personnes âgées (télé services ; silver economy, etc ...)
 - Exemple : Présence Verte, clarifier les relations avec Groupama.

L'activité à n'en pas douter restera soutenue à l'issue des prochaines échéances électorales pour lesquelles il subsiste un certain nombre d'interrogations.

3. Les interrogations sur le contexte politique et social après les élections présidentielles et les législatives

- Plusieurs points du programme social d'Emmanuel Macron auront, s'il dispose de la majorité politique pour le faire, un impact pour la MSA ;
- Certaines réformes en cours pourraient être réaménagées. Ex : le tiers-payant, le prélèvement à la source, le compte pénibilité, la formation professionnelle ;
- La mise en place d'un système universel de retraite (un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le statut de celui qui a cotisé) signifie-t-elle unicité de gestion et donc un opérateur unique pour les retraites ?
- Avec la suppression du RSI et son intégration au régime général, quelles conséquences pour les autres opérateurs et en particulier la MSA ? La proposition évoluera-t-elle vers la mise en place d'un régime des indépendants (dans ce cas quid des salariés agricoles) ?
- La MSA a participé au débat présidentiel et participera au débat des législatives en affirmant sa **détermination** à :
 - Préserver une protection sociale professionnelle ;
 - Maintenir son action de proximité sur les territoires ;
 - Préserver les atouts du régime agricole : système électif, proximité avec le réseau des élus, désignation du Directeur Général par le Conseil d'administration.

➤ En étant force de propositions pour :

- Mettre en avant les atouts du guichet unique MSA
- Développer le périmètre d'activité de la MSA sur les activités de prolongement sur l'exploitation ainsi que sur les entreprises de l'agroalimentaire ;
- Faire de la MSA un opérateur de référence sur les territoires, en s'appuyant sur les délégués et administrateurs MSA.

- Inviter les élus MSA à s'approprier ces propositions et les relayer auprès des décideurs locaux et des candidats aux élections législatives.

Monsieur LE PIMPEC remercie M. CORMERY pour son intervention et propose d'ouvrir la discussion.

Intervention de M. DELSAUT Daniel, Vice-Président du canton de QUIBERON, 1^{er} collègue

« Je souhaite aborder le problème du montant des retraites des femmes, inférieur à celui des agriculteurs. Il m'a été demandé d'en discuter avec les instances politiques, ce qui a été fait mais je suis toujours en attente des réponses ». Il présente ensuite une affiche qu'il va envoyer au Président de la République en exposant la difficulté des femmes exploitantes avec leurs petites retraites ».

Réponse de M. CORMERY :

« C'est un sujet récurrent. Avant de parler de la retraite des femmes, simplement dans l'engagement de M. HOLLANDE, il y avait le fait de vouloir réviser le montant des retraites des exploitants d'une manière générale à un minimum de 75 % du SMIC et notamment avec la solidarité nationale. Il faut être clair, au niveau de la MSA et de la profession, nous n'avons pas obtenu cette revalorisation. Nous l'avons obtenu non pas avec la solidarité nationale mais avec du financement professionnel, c'est-à-dire que c'est par l'intermédiaire de la retraite complémentaire obligatoire qui a été à la fois augmentée de 0,5 % à la charge des exploitants et 0,5 % à la charge des pouvoirs publics : ça c'est une première problématique. La deuxième, c'est au niveau de cette retraite complémentaire. On ne peut pas, et ce dossier va être ouvert dans le cadre de la loi de finances 2018, consacrer un système de retraite complémentaire à revaloriser de la retraite de base car ceci dénature de manière claire la retraite complémentaire obligatoire. Et puis, je le disais dans mes propos, la vraie difficulté quand même, c'est notre revenu. Tant que nous aurons des revenus faibles et bien, effectivement, nous aurons des retraites faibles. Lorsque vous cotisez 30/40 points en moyenne au lieu du plafond à 104 points, le niveau des retraites s'en ressent. Je le dis, un ressortissant de la MSA avec une situation personnelle, économique intéressante et un plafonnement de ses 35 années à celui de la sécurité sociale, son niveau de retraite atteint quasiment 2 000 € de retraite donc ce qui veut bien dire que notre système n'est pas forcément mauvais dans sa méthode. La difficulté est la faiblesse des revenus impactant notre retraite. Concernant les femmes, leur situation est particulière dans la mesure où souvent elles n'ont pas été déclarées. En conséquence, hormis le fonds de solidarité vieillesse qui peut intervenir pour donner le minimum vieillesse et bien il n'y a pas d'autres solutions et ça effectivement c'est une vraie problématique de savoir que des femmes ont 300, 400 € de retraite ; cependant, je n'ai pas de réponse à apporter. La vraie difficulté est déjà comment améliorer les retraites pour ceux qui arrivent en retraite et notamment, la nécessité de conserver 4 trimestres cotisés en cas de revenus négatifs, ça c'est important.

La difficulté aussi est d'obtenir les 25 meilleures années, car, par nature, si on retient les 25 meilleures années, on augmente de 200 à 300 € le niveau de retraite moyen : cependant la question du financement est toujours là. Et puis, là aussi, pour mettre tout le monde face à ses responsabilités, il faut quand même que nos centres de gestion, chaque année, au moment de notre calcul comptable, notre résultat, propose aussi un bilan social. En effet, souvent, la défiscalisation a été préconisée sans se préoccuper de l'avenir. Il faut espérer des années meilleures, l'amélioration du niveau de nos retraites passera inévitablement par des cotisations supplémentaires : il faut aussi faire face à cette responsabilité là ».

Intervention de M. KERSULEC Louis, Vice-Président du canton de Gourin, 1^{er} collègue

« Je voulais intervenir sur les 25 dernières années car on parle de défiscalisation mais l'achat de ce matériel entraîne une répercussion économique, ça sert à faire fructifier le système et c'est normal qu'il y ait une retombée dans d'autres systèmes de cotisations. J'estime que les 25 meilleures années sont justifiées par rapport aux autres catégories professionnelles et notamment ceux qui travaillent dans la fonction publique : ce n'est pas normal, c'est inégal, tout le monde a le droit de vivre quand on a fait une carrière complète ».

Monsieur CORMERY répond :

« Nous sommes effectivement en train de travailler sur ce sujet, il faut le faire admettre aux pouvoirs publics ; l'étude du COR (Comité d'Orientation des Retraites) n'est pas forcément très rassurante sur l'équilibre global des retraites. J'espère en tout cas que nous ferons valoir que les 25 meilleures années sont valables pour les agriculteurs, reste la question du financement pour les non salariés étant donné que nous sommes un régime autonome qui, aujourd'hui, cumule chaque année un peu moins de 100 millions de déficit tout simplement par un rééquilibrage démographique avec cependant une dette d'environ 3 milliards d'€. Une reprise de la dette est actuellement étudiée auprès de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale). Vous le dites très justement, opter pour les 25 meilleures années serait une solution intéressante pour la retraite des agriculteurs ».

Intervention de Mme LE VAILLANT Anne-Marie, Déléguée sur le canton de MUZILLAC, 1^{er} collègue

« Il s'avère que les fins de carrière sont difficiles en agriculture, il y a un pourcentage de personnes qui n'arrivent pas au bout de leur carrière ou avec d'importants problèmes de santé. Et, quand on voit la faiblesse des pensions d'invalidité, ça pose quand même un sérieux problème. De plus, les stages de reconversion s'adressent uniquement à une partie de la population et les autres personnes, pour qui la reconversion est impossible, se retrouvent donc avec une pension d'invalidité de 300 € avec laquelle ils doivent vivre ; les salariés ont quand même des avantages par rapport aux exploitants et la situation n'évolue pas ».

Réponse de M. CORMERY

« Sur ce dossier là, l'objectif est de mettre la pension d'invalidité au même niveau que les IJ maladies, c'est-à-dire environ 28,30 € par jour donc une pension d'invalidité entre 780 et 900 € par mois. Un document de travail sur ce sujet est préparé et va être transmis au Ministère pour justement améliorer le niveau de la pension d'invalidité. Vous avez raison de soulever la problématique ».

Intervention de M. BOISSIER Joseph, Vice-Président du canton de Mordelles, Rennes Centre Ouest, Nord Ouest et Sud Ouest.

« S'agissant du prélèvement à la source, ça n'a pas seulement une incidence sur les salariés de la MSA mais aussi sur les retraités de la MSA et puis également sur un certain nombre de prestations versées par la MSA ».

Réponse de M. CORMERY

« Ce dossier est étudié par les personnes compétentes de la CCMSA afin d'assurer notre rôle d'expert, d'opérateur pour démontrer les difficultés occasionnées par le prélèvement à la source ».

Monsieur LE PIMPEC remercie M. CORMERY pour son intervention et les échanges.

○○○-

<p>REMISE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES MERITE AGRICOLE</p>
--

Monsieur LE PIMPEC passe la parole à M. ROLLAND qui va appeler les personnes auxquelles ont été décernées les médailles mais préalablement il souhaite citer devant l'Assemblée Générale les élus qui se sont vus remettre, au cours des Assemblées Cantonales de l'hiver 2017, une médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, et une médaille de la Reconnaissance MSA.

Médailles de Bronze de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles :

- M. Sébastien BLANCHARD, Membre du Comité Départemental
Délégué 3^{ème} Collège – Canton de PIPRIAC/REDON
- M. Daniel DELSAUT, Vice-Président du Comité Local
Délégué 1^{er} Collège – Canton de QUIBERON
- M. Jean-Noël LE LABOUSSE, Président du Comité Local
Délégué 1^{er} Collège – Canton d'AURAY

- Mme Marie-Madeleine RUPIN, Présidente du Comité Local
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de JANZE
- Mme Françoise STEVANT, Présidente du Comité Local
Déléguée 2^{ème} Collège – Canton de LA ROCHE BERNARD

Médailles d'Argent de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles :

- M. Louis BOSCHER, Président du Comité Local
Délégué 1^{er} Collège – Canton de SAINT BRICE EN COGLES
- M. Etienne COUEFFARD, Délégué 2^{ème} Collège – Canton de la GACILLY
- M. Pierre MOUAZE, Délégué 2^{ème} Collège – Canton de ANTRAIN
- Mme Raymonde NIVOL, Présidente du Comité Local
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de BECHEREL

Médaille de la reconnaissance de la MSA :

- Mme Marie-France ANDRÉ, Vice-Présidente du Comité Local
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de MORDELLES/RENNES Centre Ouest,
Nord Ouest, Sud Ouest
- M. Jean-Yves COTARD, Président du Comité Local
Délégué 2^{ème} Collège – Canton de GUICHEN
- M. Joseph JAN, ancien Délégué 1^{er} Collège – Canton de ROHAN
- M. Gildas LE BIHAN, Président du Comité Local
Délégué 2^{ème} Collège – Canton CLEGUEREC
- Mme Isabelle LE BOT, Vice-Présidente du Comité Local
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de MUZILLAC
- M. Louis LE BRAS, Vice-Président du Comité Local
Délégué 2^{ème} Collège – Canton de GRAND CHAMP

Monsieur Rolland appelle ensuite les récipiendaires de la Médaille de Chevalier ou Officier du Mérite Agricole et leur demande de bien vouloir venir tous ensemble à la tribune.

MEDAILLES DU MERITE AGRICOLE

- Chevalier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Janvier 2017

◆ **Mme Annie DANIEL, née ROUSSEL – LIMERZEL**

Mme Annie DANIEL est chef d'exploitation depuis 1990.

Mme Annie DANIEL est déléguée du 1^{er} collège depuis 2000 et également Présidente du Canton de Rochefort en Terre depuis 2010.

◆ **Monsieur Daniel GUEGAN – GUENIN**

M. Daniel GUEGAN est chef d'exploitation depuis 1993.

M. Daniel GUEGAN est délégué du 1^{er} collège du canton de Baud depuis 1995 et Administrateur de la MSA des Portes de Bretagne depuis 2005.

Il est membre également du Comité d'Action Sociale Plénier, du Comité Départemental, du FOSODA (fonds social géré dans le Morbihan entre la MSA et le Conseil Départemental) et de plusieurs structures de l'offre de services : AMPER, LASER, MSA TUTELLES.

MEDAILLES DU MERITE AGRICOLE

- Officier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Janvier 2017

◆ **Mme Marie-Madeleine GRANGE, née OLIERO – LE PALAIS**

Mme Marie-Madeleine GRANGE après avoir été Chef d'Exploitation Agricole, est aujourd'hui retraitée depuis 1999.

Mme Marie-Madeleine GRANGE est déléguée 1^{er} Collège du canton de LE PALAIS depuis 1980, et Vice-Présidente du Comité de LE PALAIS depuis 1999.

A l'issue de la remise des médailles, M. LE PIMPEC souhaite en cette fin d'Assemblée Générale saluer trois membres de l'équipe de Direction qui participent aujourd'hui à leur dernière Assemblée Générale, M. ROLLAND, Directeur Général et Mme LAGOEYTE, Directrice Adjointe qui font valoir leurs droits à la retraite le 30 juin prochain et M. LOUIS, Agent Comptable qui fait valoir ses droits à la retraite le 29 Septembre prochain.

« Nous avons tous apprécié leur professionnalisme, leur bonne connaissance des dossiers, leur présence et leur capacité de travail mais aussi leur respect des élus et des valeurs du mutualisme. M. ROLLAND et ses collaborateurs, qui sont très attachés à la qualité du service rendu, ont toujours travaillé conjointement avec le Conseil d'Administration.

J'ajoute que ces qualités professionnelles et humaines sont reconnues au sein de l'Institution MSA.

De la MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan à la MSA Portes de Bretagne, que de chemin parcouru...

Grâce à leur gestion, le Directeur Général et ses collaborateurs vont passer le flambeau en laissant une Caisse dynamique et encore pleine de projets.

En votre nom à tous, au nom du Conseil d'Administration, je leur adresse nos sincères remerciements et leur souhaite une longue et heureuse retraite ».

Monsieur LOUIS, Mme LAGOEYTE et M. ROLLAND ont pris chacun leur tour la parole pour s'exprimer à l'occasion de leur départ à la retraite.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. LE PIMPEC s'exprime ainsi :

« Merci à tous pour votre participation et votre attention tout au long de cette matinée, je tiens également à remercier le personnel de la Caisse qui a participé à la préparation de cette Assemblée Générale.

Je remercie également l'ensemble du personnel de la MSA Portes de Bretagne pour son investissement, avec le souci constant d'un meilleur service à nos assurés. »

Monsieur LE PIMPEC déclare close l'Assemblée Générale.

-OOO-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de Séance,

Jacques ROLLAND

Didier LE PIMPEC

**ANNEXES AU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

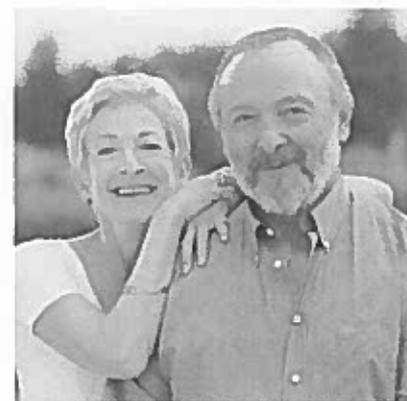
Annexe 1	Comptes de l'exercice 2016
Annexe 2	Motion 2017
Annexe 3	Diaporama intervention M. GARRIGUES



Annexe 1

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

■ MSA Portes de Bretagne - Assemblée Générale - 20 juin 2017



L'essentiel & plus encore

Les prestations

2016

922,6 millions d'euros (- 0,96%)

Prestations Santé et Accidents du Travail (AT)

Santé Salariés	85 795 130,68
AT Salariés	14 124 922,41
Santé Exploitants	137 380 384,65
AT Exploitants	4 363 835,91
Couverture Maladie Universelle.....	568 034,90
Total Santé et AT (hors Budget global hospitalier)	242 232 308,55

Prestations Familiales et Logement

Salariés	54 630 819,75
Exploitants	30 875 130,89
Total Famille et Logement.....	85 505 950,64

Prestations Retraite

Salariés	183 073 132,11
Exploitants	411 833 412,93
Total Retraite.....	594 906 545,04

TOTAL DES PRESTATIONS (hors budget global hospitalier)..... 922 644 804,23

Les cotisations et les contributions

2016

465,6 millions d'euros (- 4,23%)

Cotisations sur salaires

Cotisations sociales	228 018 252,06
Accidents du travail.....	16 224 740,88
Allocation logement.....	2 371 761,94
Cotisations Santé au Travail	3 023 621,27
Sous total	249 638 376,15

Cotisations des Exploitants

Cotisations sociales	64 443 477,27
Accidents du travail.....	8 322 746,59
Retraite complémentaire obligatoire	12 355 404,47
Sous total	85 121 628,33

CSG et CRDS sur revenus d'activité et autres contributions

CSG Salariés.....	73 100 572,17
CSG Exploitants.....	38 665 485,68
CRDS Salariés	5 231 825,55
CRDS Exploitants.....	3 035 729,83
Forfait social.....	7 376 972,50
Contribution solidarité	2 779 455,90
Autres contributions	613 833,01
Sous total	130 803 874,64

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS..... 465 563 879,12

chiffres en euros

Les comptes de résultat de gestion

2016

C H A R G E S

INTITULÉ DES COMPTES	OPÉRATIONS D'ADMINISTRATION	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	CONTRÔLE MÉDICAL	ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES	TOTAL
Charges de personnel	21 881 181,84	2 987 990,90	2 180 887,22	762 470,45	27 812 530,41
Services extérieurs	2 233 294,70	135 789,53	75 762,71	73 970,06	2 518 817,00
Prestations extra-légales	0	11 510 393,66	0	0	11 510 393,66
Dotation aux amortissements	1 513 192,36	33 407,39	11 584,40	1 308,58	1 559 492,73
Autres charges de fonctionnement	1 142 541,70	54 939,90	19 968,72	3 280,85	1 220 731,17
Charges financières	4 764,78	0	0	0	4 764,78
Impôts sur les sociétés	42 758,00	3 582,00	0	0	46 340,00
Charges exceptionnelles	111 990,77	0	0	0	111 990,77
Charges de recouvrement	0	0	0	0	0
TOTAL	26 929 724,15	14 726 103,38	2 288 203,05	841 029,94	44 785 060,52

Les comptes de résultat de gestion

2016

P R O D U I T S

INTITULÉ DES COMPTES	OPÉRATIONS D'ADMINISTRATION	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	CONTRÔLE MÉDICAL	ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES	TOTAL
Produits des activités annexes	878 898,78	119 350,21	24 845,76	222 854,79	1 245 949,54
Autres produits d'exploitation	25 817 528,95	14 531 911,77	2 263 327,29	618 175,15	43 230 943,16
Produits financiers	5 418,92	74 599,40	0	0	80 018,32
Produits exceptionnels	227 877,50	242,00	30,00	0	228 149,50
Produits de recouvrement	0	0	0	0	0
TOTAL	26 929 724,15	14 726 103,38	2 288 203,05	841 029,94	44 785 060,52

**Les comptes de résultat de gestion
Santé au Travail**

2016

- CHARGES -

Charges de personnel.....	2 417 386,27
Services extérieurs	179 829,10
Charges techniques IPRP.....	92 223,92
Dotation aux amortissements.....	91 464,75
Autres charges de fonctionnement.....	303 808,19
Charges financières.....	0
Impôts sur les sociétés.....	0
Charges exceptionnelles	2 875,51
Charges de recouvrement.....	19 010,79
Total.....	3 106 598,53

- PRODUITS -

Produits des activités annexes	115 724,94
Autres produits d'exploitation.....	2 984 255,34
Produits financiers.....	0
Produits exceptionnels	6 618,25
Produits de recouvrement	0
Cotisations Santé au Travail	0
Total.....	3 106 598,53

chiffres en euros

**Les comptes de résultat de gestion
Prévention des Risques
Professionnels des Salariés**

2016

- CHARGES -

Charges de personnel.....	401 094,88
Services extérieurs	32 330,84
Actions de prévention.....	191 516,37
Dotations aux amortissements	11 382,16
Autres charges de fonctionnement.....	9 548,04
Charges financières.....	0
Charges exceptionnelles	0
Total	645 872,29

- PRODUITS -

Produits des activités annexes	3 594,94
Autres produits d'exploitation.....	623 195,19
Produits financiers.....	0
Produits exceptionnels	19 082,16
Total.....	645 872,29

chiffres en euros

**Les comptes de résultat de gestion
Prévention des Risques
Professionnels des Exploitants**

2016

- CHARGES -

Charges de personnel.....	291 969,58
Services extérieurs.....	17 742,46
Actions de prévention.....	95 328,76
Dotation aux amortissements.....	3 066,47
Autres charges de fonctionnement.....	64 493,28
Charges financières.....	0
Charges exceptionnelles.....	1 442,57
Total.....	474 043,12

- PRODUITS -

Produits des activités annexes.....	2 602,78
Autres produits d'exploitation.....	462 285,68
Produits financiers.....	0
Produits exceptionnels.....	9 154,66
Total.....	474 043,12

chiffres en euros

**Les comptes de résultat de gestion
Prévention des Risques
Professionnels Ministère**

2016

- CHARGES -

Charges de personnel	79 810,73
Services extérieurs	10 842,78
Actions de prévention.....	0
Dotations aux amortissements	766,34
Autres charges de fonctionnement.....	148,65
Charges financières.....	0
Charges exceptionnelles	0
Total	91 568,50

- PRODUITS -

Produits des activités annexes	0
Autres produits d'exploitation	90 802,16
Produits financiers.....	0
Produits exceptionnels	766,34
Total	91 568,50

chiffres en euros

Les résultats de gestion

2016

- Résultat d'exploitation -

Charges d'exploitation	48 916 718,54
Produits d'exploitation.....	48 759 353,73
RESULTAT	Déficit..... - 157 364,81

- Résultat financier -

Charges financières.....	51 104,78
Produits financiers	80 018,32
RESULTAT	Excédent.....+ 28 913,54

- Résultat de recouvrement -

Charges de recouvrement.....	19 010,79
Produits de recouvrement	0
RESULTAT	Déficit..... - 19 010,79

- Résultat exceptionnel -

Charges exceptionnelles	116 308,85
Produits exceptionnels.....	263 770,91
RESULTAT	Excédent.....+ 147 462,06

- Résultat comptable d'ensemble -

Total Charges	49 103 142,96
Total Produits	49 103 142,96
RESULTAT	Equilibre

- Quelques indicateurs de gestion -

21 282 300 ua
soit 3,91 %
des unités d'activité (ua)
nationales

146,67 €
de coût net de
gestion administrative
(146,70€ au national)

94,85 % 85 %
de recouvrement des cotisations ⁽¹⁾
Employeurs Exploitants
⁽¹⁾ y compris les cotisations correspondants aux
règlements et liquidations judiciaires

chiffres en euros

Le bilan simplifié au 31.12.2016

- ACTIF -

Immobilisations incorporelles.....	91 516,74
Immobilisations corporelles.....	21 783 765,12
Titres de participation et créances rattachées.....	2 415 611,00
Autres titres immobilisés.....	0
Prêts.....	6 714 929,09
Autres immobilisations financières.....	751 303,11
Total actif immobilisé.....	31 757 125,06
Créances d'exploitation.....	189 464 765,33
Créances diverses.....	5 500 692,35
Valeurs mobilières de placement.....	0
Disponibilités.....	177 360,25
Total.....	226 899 942,99

- PASSIF -

Réserve d'immobilisations.....	0
Réserves générale et de solidarité.....	0
Réserve Santé au Travail.....	1 381 261,05
Report à nouveau Santé au Travail.....	430 112,38
Résultat de l'exercice.....	0
Subventions d'investissement.....	60 477,44
Total capitaux permanents.....	1 871 850,87
Provisions pour charges.....	17 850 128,65
Dettes financières.....	99 321,80
Dettes entre organismes de sécurité sociale.....	30 584 510,00
Dettes d'exploitation.....	172 357 710,21
Dettes diverses.....	4 136 421,46
Total.....	226 899 942,99

**Projet de Résolutions soumises à l'Assemblée Générale
de la MSA Portes de Bretagne
du 20 juin 2017**

**PREMIERE RESOLUTION :
QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2016, donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion.

**DEUXIEME RESOLUTION :
MISE À NIVEAU RÉGLEMENTAIRE DE LA RÉSERVE SANTÉ AU TRAVAIL**

Conformément aux dispositions du décret n° 2003-640 du 4 juillet 2003, l'Assemblée Générale décide :

- ⇒ d'affecter à la réserve Santé au Travail, pour la porter à son niveau réglementaire, la somme de 141 890,58 €.
- ⇒ de prélever la somme de 141 890,58 € sur le compte report à nouveau Santé au Travail.

Par l'effet de la présente résolution :

- La réserve Santé au Travail est portée à 1 523 151,63 €
- Le report à nouveau Santé au Travail est ramené à..... 288 221,80 €



MOTION 2017

MSA DES PORTES DE BRETAGNE



COTISATIONS

Concernant l'affiliation :

L'Assemblée Générale demande que le code rural soit complété de règles qui consolident l'ancrage durable de l'ensemble de la filière agro-alimentaire au régime agricole dès lors qu'une structure coopérative agricole est détentrice de la majorité du capital de l'entreprise, directement, ou via une structure holding ou des filiales.

Concernant les cotisations personnelles :

- L'Assemblée Générale rappelle ses demandes concernant :
 - l'interruption du calcul des majorations de retard pour les cotisations ayant donné lieu à un échéancier de paiement négocié par la Caisse,
 - l'affiliation et l'appel de cotisations systématique dans le cas de mise en valeur de terres d'une superficie supérieure à la Surface Minimale d'Assujettissement,
 - le calcul des cotisations sociales au prorata temporis en cas d'installation ou de cessation d'activité en cours d'année.

Concernant les cotisations sur salaires :

L'Assemblée Générale

- se félicite de l'abandon du principe d'exclusivité entre TESA et DSN, permettant ainsi aux employeurs qui le souhaitent de procéder à leurs formalités déclaratives avec des outils adaptés à leurs besoins, notamment pour les contrats courts,
- souhaite que la mise en œuvre du TESA étendu intervienne dès que possible afin de faciliter les formalités déclaratives des Très Petites Entreprises, désormais privées de la simplicité de l'appel chiffré,
- renouvelle son souhait de simplification et de stabilisation des formalités déclaratives visant à obtenir des allègements de charges liées à l'emploi de main d'œuvre, notamment en direction des Très Petites Entreprises.

PRESTATIONS

A - LES RETRAITES

L'Assemblée Générale :

- réaffirme, avec force, son attachement au système de répartition, seul garant des principes d'équité et de solidarité entre les générations,
- insiste fortement pour que la bonification pour enfant soit forfaitaire et non proportionnelle au montant de la retraite.

Concernant les Non Salariés Agricoles :

- revendique un traitement équitable avec les autres catégories socioprofessionnelles, concernant l'effet des variations de revenus sur les droits retraite.
- souhaite une évolution du système de Retraite Proportionnelle à travers deux mesures :
 - d'une part, le relèvement de l'assiette minimale en Assurance Vieillesse Agricole permettant d'acquérir 30 points (jusqu'à présent fixé à 600 SMIC) à 800 SMIC et,
 - d'autre part, l'acquisition de points strictement linéaire et proportionnelle entre 800 SMIC et le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
- demande que la Retraite Complémentaire Obligatoire, par un taux de cotisation adapté, permette une amélioration significative des futures retraites des exploitants, conjoints collaborateurs et aides familiaux.
- exige des Pouvoirs Publics des solutions en matière de financement :
 - de la Retraite Complémentaire Obligatoire pour assurer la pérennité de ce régime, mis à mal par le financement de mesures relevant de la solidarité nationale (revalorisation des petites retraites par attribution de points gratuits de RCO),
 - des Majorations de pensions relevant du Fonds de Solidarité Vieillesse.

Concernant les Salariés Agricoles :

- regrette le choix des Pouvoirs Publics de ne pas confier à la MSA, la gestion du dispositif "Pénibilité" (cotisations, comptes, santé sécurité au travail) pour les risques spécifiquement agricoles.
- déplore la diminution du montant des droits retraite suite à la mise en place du nouveau dispositif LURA pour certains salariés.

B - LES PRESTATIONS FAMILIALES ET DE LOGEMENT

L'Assemblée Générale :

- **renouvelle** sa demande d'une évolution de la réglementation en matière de logement autorisant le bénéfice des aides dès lors que la preuve de l'effectivité d'un règlement de loyer entre parents et enfants peut être apportée,
- **demande** que l'Allocation de Rentrée Scolaire soit versée jusqu'à 20 ans et non 18 ans comme actuellement, ce qui permettrait d'aligner la limite d'âge sur celle retenue pour le versement des Allocations Familiales,
- **demande** que le droit à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - Choix d'Activité partielle (PAJE CA) - soit accordé aux conjoint(e)s de chefs d'exploitation qui justifient de leur remplacement sur l'exploitation,
- **exige** que le principe d'équité soit respecté en permettant aux membres de GAEC de réduire partiellement leur activité au sein de la structure, afin de bénéficier des mêmes Prestations d'Accueil du Jeune Enfant que les autres catégories d'exploitants, dès lors qu'ils justifient de leur remplacement sur l'exploitation,
- **demande** le versement annuel des prestations de logement inférieures au seuil de non versement mensuel (15 €),
- **propose** la prise en compte du nombre d'enfants pour le calcul de l'allocation de logement de chaque parent en cas de garde alternée.
- **souhaite** le rétablissement :
 - du versement de la Prime à la naissance lors du 7ème mois de grossesse (alors que, depuis le 1.01.2015 il s'effectue avant la fin du dernier jour du second mois suivant la naissance),
 - du versement de l'Allocation de Base dès la naissance de l'enfant (alors que, depuis le 1.01.2015 le droit s'ouvre le 1^{er} jour du mois suivant la naissance de l'enfant).

C - LES PRESTATIONS DE SANTE

L'Assemblée Générale :

- exprime sa conviction quant à la nécessité et à la possibilité de réaliser des économies sur les dépenses d'Assurance Maladie sans nuire à la qualité des soins,
- exprime la plus grande vigilance sur le maintien d'une prise en charge par l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire des frais d'optique, dentaire et autre appareillage et confirme surtout sa demande d'amélioration du niveau de remboursement de ces prestations par le régime obligatoire, permettant ainsi une prise en charge globale,
- demande que les nouvelles mesures qui seront prises à l'avenir pour équilibrer les comptes de l'Assurance Maladie le soient dans le respect des principes de solidarité, d'universalité et de responsabilité, les efforts d'économie devant être répartis équitablement entre les assurés et les professionnels de santé. A ce titre, une vigilance accrue doit être portée sur la question des dépassements d'honoraires qui, loin d'être justifiés, sont source d'inégalités de traitement et peuvent aboutir à un renoncement aux soins,
- insiste sur le maintien de l'accès aux soins en tout lieu du territoire et soutient les propositions de l'Institution sur la création de maisons médicales ou pôles de santé pluridisciplinaires,
- demande que, dès lors qu'ils sont rendus nécessaires par un accident de travail, les prothèses dentaires et certaines prothèses et orthèses, véhicules pour handicapés physiques, chirurgie réparatrice ainsi que certains dispositifs médicaux pour traitement et matériels d'aide à la vie inscrits sur la «liste des produits et prestations» définie par le code de la sécurité sociale soient remboursés dans la limite des frais engagés.
- constate l'augmentation des risques liés aux facteurs organisationnels et relationnels tant dans les entreprises que dans les exploitations agricoles,
- souhaite la mise en place de mesures incitatives pour les chefs d'entreprise afin de prévenir le développement de ces risques
- et souhaite également l'évolution en ce sens de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Concernant les Prestations des Non Salariés Agricoles :

- se félicite de la mise en œuvre, à compter de 2018 dans le cadre de la Loi de Finances de Sécurité Sociale pour 2017 du dispositif de temps partiel thérapeutique demandé par la MSA,
- demande la prise en charge, à titre légal du remplacement du Chef d'Exploitation contraint d'être présent auprès d'un enfant dont l'état de santé justifie le bénéfice de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP),
- demande que soit instauré un dispositif Capital Décès comme pour les Salariés,
- demande que le niveau de la prestation d'Invalidité Maladie soit relevé à hauteur des rentes accordées par l'ATEXA et que le plafond de ressources en permettant l'attribution à un exploitant qui poursuit son activité professionnelle soit relevé,

- exige la parité avec le régime des salariés en matière
 - de taux d'IPP ouvrant droit à une rente (30 % pour les NSA contre 10 % pour les SA) et
 - de règles de cumul des taux d'IPP,
- demande l'ouverture possible d'un droit à la Majoration Tierce Personne pour les retraités non salariés non titulaires de cette majoration au moment de l'ouverture de leurs droits retraite. A l'heure actuelle, seuls les NSA bénéficiaires de MTP avant liquidation de leurs droits retraite peuvent continuer à en bénéficier, à la différence des salariés pour lesquels cette distinction n'existe pas.
- demande l'extension aux Non Salariés Agricoles du dispositif MADELIN de déductibilité des cotisations complémentaires en matière de prévoyance, applicable aux autres indépendants.

D - LES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

L'Assemblée Générale :

- rappelle qu'elle a déjà attiré l'attention des Pouvoirs Publics sur la lourdeur et la complexité croissante des démarches administratives et insisté sur la mise en oeuvre de mesures de simplification, profitables tant aux adhérents et assurés qu'à la MSA,
- constate ainsi le besoin croissant de salariés dans les années à venir (spécialement dans les exploitations agricoles d'élevage) et souligne l'intérêt des formations en alternance qui sont un bon moyen de former notamment des jeunes issus d'autres horizons que le milieu agricole,
- attire l'attention des Pouvoirs Publics sur la lourdeur et les difficultés croissantes d'accueil dans les exploitations agricoles des stagiaires et apprentis et des jeunes en général, quel que soit leur statut, en raison notamment de la complexité et de l'inadéquation de la réglementation en matière de sécurité,
- déplore le fait que ces contraintes dissuadent les maîtres de stage et, au final pénalisent les jeunes aussi bien dans leur cursus scolaire que lors de leur entrée dans la vie professionnelle,
- réaffirme naturellement son attachement à une sécurité réelle pour les jeunes accueillis dans les exploitations agricoles,
- demande à la fois un allègement des formalités destinées à garantir cette sécurité et une harmonisation régionale de la position des services compétents dans ce domaine,
- demande à la fois un allègement des formalités destinées à garantir cette sécurité et la poursuite de l'harmonisation régionale de la position des services compétents dans ce domaine,
- exige l'harmonisation, entre les différents régimes de protection sociale des règles de recouvrement en matière de Participations Forfaitaires et Franchises Médicales,
- propose la mise en place d'un principe de maintien de droits des étudiants dans le régime d'assurance maladie (obligatoire et complémentaire) de leurs parents.

E - AUTONOMIE, HANDICAP

L'Assemblée Générale :

- **renouvelle encore une fois sa demande pour que le droit à compensation individuelle ou collective des personnes handicapées, la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées s'effectuent dans le cadre d'un risque social géré en tant que tel par la protection sociale conformément à ses missions originelles de solidarité,**
- **préconise la création d'une 5^{ème} branche de Sécurité Sociale, gérée par les organismes de protection sociale, de façon à assurer la prise en charge de la dépendance selon un principe d'équité de traitement entre les citoyens, quelles que soient leur situation et leur localisation,**
- **demande la création d'une prestation légale pour les aidants familiaux en activité.**

VIE MUTUALISTE

L'Assemblée Générale demande :

- **que des mesures soient trouvées pour favoriser la participation de l'ensemble des Délégués aux réunions et assemblées organisées par la MSA afin de faire vivre efficacement les Echelons Locaux,**
 - **pour le collège des non salariés, que le Délégué suppléant ait un statut bien identifié (notamment remplacement du titulaire indisponible),**
 - **pour le collège des salariés, que la législation reconnaisse à l'élu suivant de liste le statut de suppléant.**
-



QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ou QUALITE DE VIE, tout court?

Serge GARRIGUES
Ergonome conseil

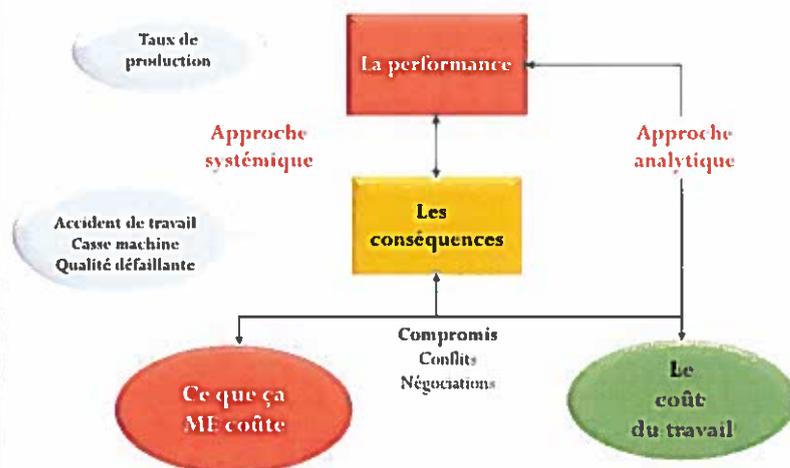
LA QUALITE DE VIE

- ... **Au travail**
 - Cette notion désigne le travail comme un **LIEU** spécifique (l'atelier, le bureau, l'exploitation..)
- ... **Dans laquelle s'inscrit le travail**
 - Cette notion désigne le travail comme un **ACTE**
 - (élever les animaux, produire des récoltes, monter un mur, faire de la comptabilité...)
 - Mais ce n'est pas seulement un acte qui vise une production.

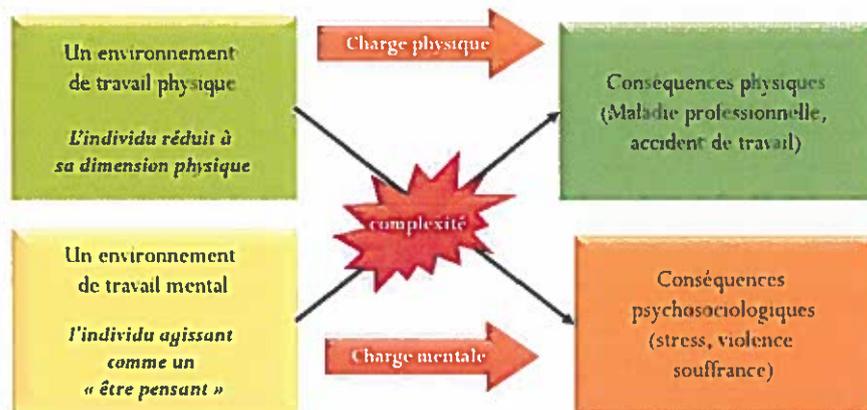
LE TRAVAIL... *DANS TOUS SES ETATS*

- Le travail **est multiforme**
 - Salarié/agent
 - Exploitant agricole, employeur
 - Intérimaire
- Le travail **s'alimente et alimente** le paradoxe
 - Physique/mental
 - Décideur/exécutant
 - Collectif/individuel/*sociétaire*
 - CDI/CDD
 - Permanent/intérimaire
 - Jeunes/Vieux
 - Hommes/ Femmes
 - Travail Prescrit/Travail réel
 - Les injonctions paradoxales (vite et bien)
- Le travail **génère et subit** la perméabilité entre sphère privée et professionnelle
 - Les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (les mails, les portables)
 - Les astreintes
 - Le télé travail
 - Habiter sur l'exploitation

LE TRAVAIL : *UNE HISTOIRE DE COMPROMIS*



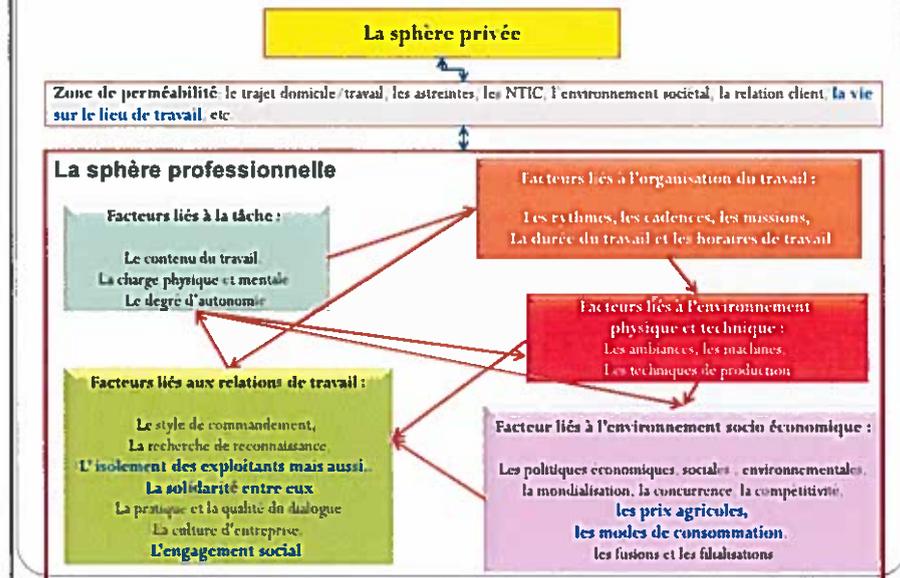
LE TRAVAIL : *UNE HISTOIRE DE REPRESENTATION*



LE TRAVAIL : *UN PROCESSUS COMPLEXE*

- **Les conditions** dans lesquelles les exploitants et les salariés exercent leur travail et **leur capacité à s'exprimer et à agir sur son contenu** déterminent les conséquences et notamment **la perception de la qualité de vie au travail.**

LE TRAVAIL : LE DEFI DE LA COMPLEXITE



PAR CONSÉQUENT....

- La question de la qualité de vie s'articule autour de deux axes:
 - les **objectifs stratégiques** des exploitations
 - les **objectifs de réalisation** des exploitants
- Ces deux niveaux d'objectifs doivent **se conjuguer**
- Les enjeux qui s'y rattachent doivent être pris en compte **dans le fonctionnement quotidien des exploitations, des entreprises, des coopératives** afin d'anticiper les conséquences liées :
 - aux évolutions sociétales
 - aux progrès technologiques
 - aux mutations économiques
 - À la prise en charge des questions environnementales

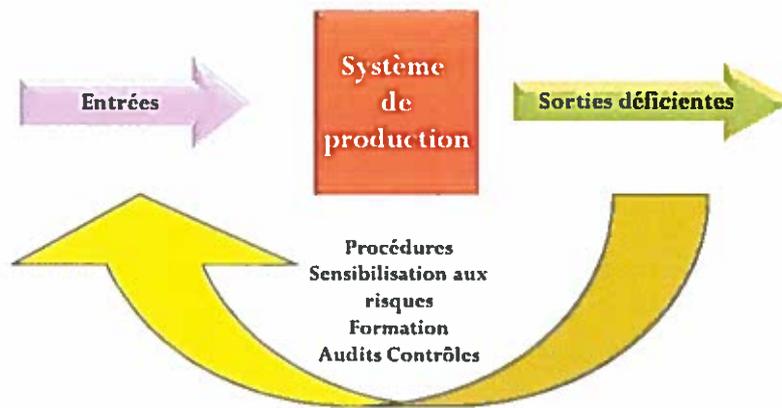
QUELQUES PISTES A EXPLORER...

- **Optimiser l'organisation de SES temps**
 - Temps professionnel : moi au travail (la production)
 - Temps personnel : moi dans le travail (l'engagement, les décisions, etc)
 - Temps privé : moi hors travail
- **Remobiliser certaines valeurs**
 - Accorder la confiance à ceux qui peuvent m'accompagner (évolution de l'apport des Services de Remplacement)
 - M'ouvrir au monde qui m'entoure
 - Affirmer mon appartenance au monde agricole
 - Etre reconnu pour ce que j'apporte au monde (intégration des questions environnementales, d'équilibre écologique, de préservation du patrimoine, de gestion des territoires...)
 - Vivre mon autonomie comme une réelle plus value

QUELQUES PISTES A EXPLORER...

- **Valoriser et sécuriser son parcours personnel**
 - D'où je viens ? Mes origines ? Pourquoi je fais ce métier ?
 - Où en suis-je et que suis-je devenu ? Mes évolutions ? Mes compétences ? Mes partenaires ? Ma santé ? Ma famille et mes proches ?
 - Comment les autres me voient ?
 - Vers où vais-je ? Mes aspirations ? Mes nécessités ? Mes intérêts ?
 - Dans quelles conditions ? Quels moyens ai-je à ma disposition ? De quels moyens ai-je besoin ?
 - Qu'est ce qui me motive en dehors de ma vie professionnelle ?
 - Quel intérêt pour moi ? Pour les autres ?
 - Est-ce réalisable ?
 - ...

UN LEVIER D'ACTION : *REPERER LES LIMITES DE L'APPROCHE CLASSIQUE DU FACTEUR HUMAIN*



UN LEVIER D'ACTION : *REPERER LES LIMITES DE L'APPROCHE CLASSIQUE DU FACTEUR HUMAIN*

- Les approches classiques considèrent le «composant humain» comme l'unique agent de défaillance du système.
- Les efforts d'analyse s'orientent le plus souvent vers l'élaboration de typologies d'erreurs
- Le concept d'erreur est souvent associé à celui d'échec, de faute, de violation des règles, d'incompétence.
- Certaines approches visent à éliminer la production d'erreurs humaines par l'automatisation et la protocolisation
- La prescription (les protocoles et procédures) et l'automatisation introduisent des rigidités supplémentaires qui ne demandent qu'à être contournées

UN LEVIER D'ACTION : *REPERER LES LIMITES DE L'APPROCHE CLASSIQUE DU FACTEUR HUMAIN*

- Les décideurs ne connaissent que très peu le travail réel des salariés.
- Ils ne connaissent aussi qu'une faible partie :
 - des aléas liés au travail, camouflés et retenus au niveau de la pratique professionnelle et éventuellement du collectif de travail
 - des stratégies d'action développées pour y faire face
- Lorsqu'ils sont connus, ces aléas sont traités sans tenir compte de la réalité opérative
- Les décideurs agissent essentiellement à partir de la mise en œuvre de consignes et de procédures d'où la recrudescence de normes parfois paradoxales

MSA Portes de Bretagne

Ile-et-Vilaine - tél. 02 99 01 80 80

www.msaportesdebretagne.fr

Morbihan - tél. 02 97 46 52 52

Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore